

# Les aéroports de Paris (ADP)

- ✘ **notre bien commun**
- ✘ **pour le service public**

**Non à leur privatisation !  
Soutenons le referendum ADP**

Faisons vivre la démocratie !  
Il faut 4,7 millions de signatures d'ici  
le 12 mars 2020 pour obtenir un  
referendum d'initiative partagée (RIP).

Ces privatisations :

- ✘ **vont à l'encontre de véritables politiques publiques cohérentes** au service des besoins sociaux et de la transition écologique ;
- ✘ **constituent une perte pour les finances publiques.** ADP a généré par exemple 600 millions d'euros de bénéfices en 2018, sa privatisation occasionnerait pour les caisses de l'État une perte d'environ 170 millions d'euros de recettes annuelles ;
- ✘ **posent la question de la maîtrise par l'État d'enjeux stratégiques**

**En tant qu'agent-es  
des services publics  
et citoyen-nes, nous  
sommes concerné-es !**



**Ensemble,  
FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM  
CONTRE LA PRIVATISATION  
D'AÉROPORT DE PARIS**

**P**our la FSU et ses syndicats nationaux, le moment est venu d'avoir un vrai débat sur la privatisation continue des services et des biens publics.

Le démantèlement programmé du statut de la fonction publique, l'insuffisance chronique des moyens budgétaires et humains de l'État et des collectivités territoriales pour garantir à l'ensemble de la population des services publics de qualité, affaiblissent ces derniers au risque d'en livrer des pans entiers au secteur privé concurrentiel.

Le gouvernement veut privatiser ADP (Roissy, Orly, Le Bourget) mais aussi la Française des jeux, Engie, l'Office National de la Forêt, les barrages hydroélectriques, les ports, les routes nationales... Comment ne pas voir où ont conduit les scandaleuses privatisations des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse Blagnac par exemple ?

Ces privatisations renvoient à un projet de société que nous ne partageons pas, a fortiori dans le contexte d'une transition écologique nécessaire, qui ne peut être confiée aux intérêts du secteur privé.

Compte tenu des enjeux, la FSU, avec de nombreux mouvements associatifs, syndicaux et politiques, vous appelle à apporter votre signature pour la demande du RIP.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Signez, faites signer vos proches, vos collègues, vos voisin-es...**

# Comment participer ?

## Referendum d'initiative partagée : késaco ?

Il ne s'agit pas encore du referendum, qui ne se tiendra que si la proposition de loi recueille les soutiens nécessaires (4,7 millions) ! Il s'agit donc d'une étape cruciale pour la tenue du referendum, qui permet de démontrer que les citoyen-nes souhaitent s'emparer de la question de la privatisation d'ADP et être entendu-es sur ce sujet dans le cadre d'un débat démocratique.

## Mode d'emploi

A retrouver sur : <http://fsu.fr/Referendum-Aeroport-de-Paris-mode-d-emploi.html>

Il faut se munir des papiers suivants :

- ✗ **carte d'identité ou passeport (obligatoire)**, numéro - date de délivrance - département de délivrance.
- ✗ **carte d'électeur-trice (facultative)** mais utile car ce sont les données utilisées pour vous identifier sur la liste électorale).

Une adresse e-mail devra être saisie.

## Qui peut participer ?

Tout-e citoyen-ne français-e inscrit-e sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat. Nous déplorons que celles et ceux qui n'ont pas le droit de vote mais qui vivent, travaillent, paient des impôts en France soient exclu-es de la procédure du RIP.

## Comment et où ?

3 possibilités :

- ✗ **sur le site internet dédié : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)**
- ✗ **dans les points d'accès**
- ✗ **en remplissant un formulaire papier** qui sera enregistré électroniquement par un-e agent-e de la commune (a minima dans la plus grande du canton). Les lieux sont dans le décret. Des communes s'y sont ajoutées.  
Pour télécharger le formulaire : [http://fsu.fr/IMG/pdf/cerfa-15264-02-referendum-dinitiative-parat-gee-declaration-de-soutien-a-une-proposition-de-loi-referendaire\\_1\\_.pdf](http://fsu.fr/IMG/pdf/cerfa-15264-02-referendum-dinitiative-parat-gee-declaration-de-soutien-a-une-proposition-de-loi-referendaire_1_.pdf)

## Quand ?

**Dès maintenant, sans perdre de temps  
et jusqu'au 12 mars 2020 !**